Les archives meulanaises 1914/1922 - Bains de mémoire (Saison II)

1914, les premiers mois de guerre

Patrick Blond, intervenant

Après le départ des hommes, la misère et le chaos règnent en ville. Des commerces ferment. La Mairie ouvre un fourneau économique pour les plus démunis et les soutient financièrement. Le gouvernement militaire ordonne des restrictions de circulation, et fait garder les routes. Un couvre feu est décrété….

ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le 2 Août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. *Le Ministre de la Marine.*

Jeudi 22 octobre - 14h30

Adresse

Salle du conseil - Mairie
10 place Brigitte Gros
78250
Meulan-en-Yvelines
Infos pratiques

Salle du Conseil municipal – Mairie

Entrée libre

Durée 1h30

Contact

Réservation 01 30 90 41 41